



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 23

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} DACQUAY présente la pétition de K. Ritchie, A. Syrota, A. Matiowsky et autres personnes demandant au ministre de la Justice de faire en sorte que le gouvernement du Manitoba continue son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

M. CHOMIAK, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale des soins infirmiers pour l'année 2000.

M^{me} MITCHELSON fait des observations sur la déclaration.

Avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose le projet de loi n° 16 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act (2)* —, en indique l'objet, et le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. HELWER, MARTINDALE et GILLESHAMMER, M^{me} CERILLI ainsi que M. DYCK font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition qui suit de M^{me} la *ministre* WOWCHUK :

Attendu :

que les pluies surabondantes de l'automne 1998 et du printemps 1999 ont empêché l'ensemencement de plus d'un million d'acres de terre, principalement dans le Sud-Ouest, mais également dans d'autres régions de la province;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'existence de cette situation revêtant le caractère d'une catastrophe et qu'il verse des indemnités pour la moisissure et les autres dégâts matériels en vertu des *Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC)*;

que les agriculteurs ont perdu l'apport des produits chimiques et des engrais et ont engagé des dépenses supplémentaires pour remettre leur terre en état et éliminer les mauvaises herbes tout en n'ayant aucune récolte à vendre en 1999;

que le gouvernement du Manitoba a demandé à maintes reprises une aide au gouvernement fédéral — gouvernement auquel incombe la principale responsabilité en matière d'aide financière en cas de catastrophe — pour les agriculteurs dont les terres ont été endommagées;

que le gouvernement du Manitoba a continué à appuyer l'indemnisation en vertu de l'article 25 des *AAFC* qui prévoit le versement d'indemnités en cas de perte d'engrais répandus et pour la remise en état des terres, mais que le gouvernement fédéral a refusé de se rallier à lui;

que le gouvernement du Manitoba a demandé la conclusion d'une entente Canada-Manitoba en vue du versement d'une aide semblable à celle fournie par suite de l'inondation de 1996 au Saguenay, de l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et de la tempête de verglas survenue dans l'est du pays en 1998, mais que le gouvernement fédéral a rejeté sa demande;

que tous les partis ont agi de concert pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin que les agriculteurs du Manitoba reçoivent une aide financière,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir sa position quant à l'aide financière qu'il serait prêt à accorder pour l'inondation survenue en 1999 dans la province, tout particulièrement dans le Sud-Ouest, et à inclure la perte d'engrais répandus et la remise en état des terres dans les frais admissibles en vertu des *AAFC*;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre des programmes d'aide semblables à ceux offerts par suite de catastrophes telles que l'inondation de 1996 au Saguenay, l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et la tempête de verglas survenue dans l'est du Canada en 1998.

Le débat se poursuit.

M. LOEWEN termine son intervention.

Après les interventions de MM. SMITH (Brandon-Ouest), LAURENDEAU, STRUTHERS et MAGUIRE ainsi que de M. le *ministre* LEMIEUX, M. HELWER prend la parole jusqu'à 17 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

M. GILLESHAMMER présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Commerce extérieur

Attendu :

que le Manitoba a une fiche solide en ce qui concerne le commerce extérieur avec de nombreux pays de tous les coins du monde;

que la croissance des exportations du Manitoba a, en 1998, dépassé pour la cinquième année consécutive celle du Canada;

que la croissance des exportations du Manitoba pendant cette période de cinq ans s'est élevée à 72 % par comparaison à la croissance nationale qui a été de 40 %;

que les exportations de biens et de services correspondent environ au tiers de l'économie du Manitoba qui se chiffre à 30 milliards de dollars;

que les États-Unis constituent le partenaire commercial le plus important du Manitoba pour ce qui est du volume des ventes;

que les exportations du Manitoba aux États-Unis s'élèvent à plus de 6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 13,1 % en 1998;

que le Manitoba a accru son commerce avec les États-Unis en faisant affaire avec plus d'États et en diversifiant les biens et services qu'il exporte;

que le député de Fort Rouge, pendant qu'il était dans l'opposition, s'est montré très critique envers ce qu'il a appelé « la dépendance commerciale du Manitoba » à l'égard des États-Unis;

que le Nouveau Parti Démocratique semble favoriser, depuis qu'il forme le gouvernement, le commerce avec les États-Unis et qu'il apprécie à leur juste valeur nos voisins du Sud comme partenaires commerciaux sur la scène mondiale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à maintenir son enthousiasme tout récent pour le commerce avec les États-Unis;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à tabler sur les efforts déployés par le gouvernement conservateur précédent en favorisant et en multipliant les accords de libre-échange avec d'autres pays de sorte que l'économie du Manitoba continue à croître et à prospérer.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. GILLESHAMMER, de M^{me} la *ministre* MIHYCHUK ainsi que de MM. TWEED, AGLUGUB et PENNER (Emerson), M. SMITH (Brandon-Ouest) prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES